

DELIBERATION N° 2023-014

**OBJET : Election des membres du bureau
du Conseil d'Administration de l'Office de
Tourisme du Sancy**

Le **05 juin 2023 à 18h**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Besse et St-Anastaise, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **25 mai 2023**

Nombre de conseillers : En exercice : **20** – Présents : **17** – Pouvoirs : **1** - Votants : **18**

Présents : Jean-François CASSIER, Président, Alphonse BELLONTE, Joffrey CHALAPHY, François CONSTANTIN, Stéphane CREGUT, Sébastien DUBOURG, Jean-Michel FALGOUX, Lionel GAY, Marylise GOIGOUX, Bertrand GOIMARD, François GORY, Sébastien GOUTTEBEL, Jocelyne MANSANA, Amélie PANCRACIO, Jacques PERRON, Amandine RANC, Henri VALETTE.

Excusés : Marine - Alice POIZOT, Patrick SEBY (pouvoir Amélie PANCRACIO), Pierre SIMON.

Absents :

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur.

Vu l'article R.2221-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 6 des statuts de l'Office de Tourisme Communautaire,
M. le Président propose de procéder à l'élection des autres membres du bureau à savoir : Deux vice-présidents, un secrétaire et un secrétaire adjoint.

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

M. le Président fait un appel à candidature et constate qu'il y a un candidat aux fonctions de 1^{er} Vice-Président :

➤ **M. Stéphane CREGUT.**

M. le Président fait procéder au vote.

Nombre de votants : 18

Majorité absolue : 10

M. Stéphane CREGUT ayant obtenu la majorité absolue (17 voix pour – 1 abstention M. CREGUT) est proclamé 1^{er} Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

M. le Président fait un appel à candidature et constate qu'il y a une candidate aux fonctions de 2^{ème} Vice-Président :

➤ **MME Amélie PANCRACIO.**

M. le Président fait procéder au vote.

Nombre de votants : 18

Majorité absolue : 10

MME Amélie PANCRACIO ayant obtenu la majorité absolue (17 voix pour – 1 abstention Mme PANCRACIO) est proclamée 2^{ème} Vice-Présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU SECRETAIRE

M. le Président fait un appel à candidature et constate qu'il y a un candidat aux fonctions de Secrétaire :

➤ **M. Joffrey CHALAPHY**

M. le Président fait procéder au vote.

Nombre de votants : 18

Majorité absolue : 10

M. Joffrey CHALAPHY ayant obtenu la majorité absolue (17 voix pour – 1 abstention M. CHALAPHY) est proclamé Secrétaire et immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU SECRETAIRE-ADJOINT

M. le Président fait un appel à candidature et constate qu'il y a une candidate aux fonctions de Secrétaire-adjoint :

➤ **MME Jocelyne MANSANA**

M. le Président fait procéder au vote.

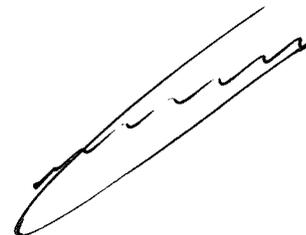
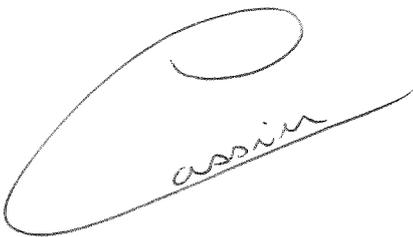
Nombre de votants : 18

Majorité absolue : 10

MME Jocelyne MANSANA ayant obtenu la majorité absolue (17 voix pour – 1 abstention Mme MANSANA) est proclamée Secrétaire-adjointe et immédiatement installée dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dit,
Le Président, Jean-François CASSIER

Le Secrétaire de séance, Luc STELLY



Date de mise en ligne sur le site Internet pro.sancy.com : le 13/06/2023

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont- Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication